

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030043 – ASA 13/008/2003

Informations complémentaires sur l'AU 354/02 (ASA 13/019/02 du 9 décembre 2002) et suivantes (ASA 13/003/2003 du 9 janvier 2003 et ASA 13/004/2003 du 13 janvier 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS / CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

BANGLADESH Tofael Ahmed (h)

Londres, le 20 janvier 2003

Tofael Ahmed a été libéré le 17 janvier dernier, soit trois jours après que la Haute Cour eut déclaré sa détention illégale. Il était maintenu en détention depuis plus d'un mois.

Tofael Ahmed a été arrêté en décembre 2002, en même temps que plusieurs autres opposants politiques. Des informations crédibles indiquent que certains de ces hommes ont été torturés pendant leur détention. À l'heure actuelle, la plupart de ces opposants ont été libérés sur ordre de la Haute Cour, mais il est à craindre qu'ils ne soient à nouveau soumis à des manœuvres de harcèlement par les autorités. Amnesty International continuera de surveiller cette situation de près.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*